

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 124

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 7 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Novembre 1972

On pourrait, bien sûr, organiser un concours, bien sûr, du premier article qui, bien sûr, ne contiendrait pas l'expression « bien sûr »...

Imparfais

L'imparfait exprime un fait qui était en train de se dérouler (mais n'était pas encore achevé) au moment du passé auquel on se reporte ; il marque une continuité, alors que le passé simple (ou défini) exprime un fait achevé à un moment déterminé du passé.

Il existe certes un imparfait, dit historique ou pittoresque, qui fait exception (« Tout *changeait* à cinq heures à l'arrivée de Desaix » - J. Bainville). Il s'explique surtout par la recherche d'un effet de style, estime Grevisse.

Est-ce suffisant pour excuser l'imparfait utilisé systématiquement dans les comptes rendus de joutes sportives ?

(Défense du français, No 124, novembre 1972)

Imparfais (suite)

Exemples : « Durant les 30 dernières minutes, le public *avait* souvent l'occasion d'applaudir des actions de grande classe. Mais les gardiens, tous deux remarquables, ne *capitulaient* plus. » — « L'ailier gauche helvétique trompa le gardien tchécoslovaque, mais son envoi *frappait* le poteau. » Il saute aux yeux qu'il fallait écrire : Le public eut... Les gardiens ne capitulèrent plus... Son envoi frappa le poteau.

Il y a sans doute, dans cette manie des chroniqueurs sportifs, une influence de l'allemand ou de l'anglais, qui n'ont qu'un seul mode du verbe pour exprimer le passé défini et l'imparfait.

(Défense du français, No 124, novembre 1972)

« Central » (secrétaire)

Le numéro d'octobre du bulletin de l'Association de la presse suisse parlait du secrétaire *central* de l'Association des éditeurs de journaux, et du secrétaire général de l'Union romande de journaux. Pourquoi un germanisme dans le premier cas et pas dans le second ? *Zentralsekretär* doit être traduit dans tous les cas par secrétaire général.

Notons que « président central » est de même farine, et que dans les autres pays francophones on parle de « président général ». Mais, sur ce point, l'habitude romande est plus solidement ancrée.

(Défense du français, No 124, novembre 1972)

Respectivement

Des Suisses ont été questionnés par l'Office de recherches sociales de l'université de Zurich à propos de notre accord avec la C. E. E. : « 65 % l'ont approuvé dès le début de l'interrogatoire. A la fin, les adeptes représentaient 78 %. 17 %, respectivement 10 %, se sont déclarés opposés à cet accord. »

Ainsi placé, à la façon de *beziehungsweise* en allemand, « respectivement » est un germanisme. On dit en français : Respectivement 17 % et 10 % se sont déclarés opposés...

(Défense du français, No 124, novembre 1972)

« Cash and carry »

Dans un communiqué d'agence concernant l'envahissement du Tessin par les supermarchés : « ... distribution de masse, réduction des prix mais aussi des services, « cash and carry », sont-ils des principes applicables au Tessin ? »

Merci pour les guillemets. Mais le lecteur moyen aura-t-il compris ?

Le mot *cash*, isolément, doit être traduit, selon les cas, par « comptant » (versement comptant), ou par « acompte » (verser un acompte à la signature du contrat).

Cash and carry peut être traduit, comme cela a été proposé en France, par « payer-emporter ».

(Défense du français, No 124, novembre 1972)

« Flottaison » (monnaie)

« Etant donné la dévaluation du dollar et la *flottaison* de la livre, il convient cependant de se garder de prévisions trop optimistes » (A. T. S. 11 octobre).

La flottaison est le plan d'eau qui divise la partie du bateau immergée de celle qui est hors de l'eau (ligne de flottaison).

L'état d'une chose qui flotte s'appelle FLOTTEMENT. Parlons donc du flottement des monnaies.

(Défense du français, No 124, novembre 1972)